



Délibération n° 4 du 14 mars 2023 Compte financier 2022

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 55,21 ETPT, dont 54,62 ETPT sous plafond d'emplois législatif, et 0,59 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 8 398 261,35 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 2 604 915,16 € personnel
 - 1 791 784,44 € fonctionnement
 - 0 € intervention
 - 4 001 561,75 € investissement
- 7 159 718,16 € de crédits de paiement dont :
 - 2 604 915,16 € personnel
 - 2 095 768,86 € fonctionnement
 - 0 € intervention
 - 2 459 034,14 € investissement
- 7 707 413,21 € de recettes
- + 547 695,05 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- + 532 921,92 € de variation de trésorerie
- + 1 318 129,06 € de résultat patrimonial
- + 1 179 589,96 € de capacité d'autofinancement
- + 916 940,84 € de variation de fonds de roulement

Article 3 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 0€ en report à nouveau et de + 1 318 129,06 € en réserves.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Fait à Corte, le 14 mars 2023.



Le Président du conseil d'administration



Conseil d'administration

Délibération du 14 mars 2023

POINT 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CA DU 13 DECEMBRE 2022

Exposé des motifs

Le conseil d'administration s'est réuni le 13 décembre 2022 sous la Présidence de Monsieur Jean-Philippe Agresti, Recteur de la Région Académique de Corse, et en présence de Monsieur Marc Paul Luciani, Directeur Général du Crous de Corse. La séance s'est déroulée en visioconférence et en présentiel. Le quorum est réputé être atteint.

(10 administrateurs présents + 2 pouvoirs = 12 votants)

(13 votants à partir du point n°2 tableau 2)

Questions soumises à l'approbation :

- 1- **Approbation du PV du CA du 13 juillet 2022** - Pas d'observations – Vote unanime
–Le procès-verbal est adopté
- 2- Budget rectificatif 2/2022 – Pas d'observations – Votes par enveloppe – Vote unanime.
Le budget rectificatif 2/2022 est adopté
- 3- Budget initial 2023 – Observations CBR : budget prudent/ restes à payer / Vigilance pour 2024. Votes par enveloppe – Vote unanime. Le budget initial 2023 est adopté
- 4- Tarifs de prestations de la Casa Studentina – Question ajournée
- 5- Conventions et avenants divers – modification de termes de l'application de l'IRL.
 - Avenant 2 à Convention UCPP – Pas d'observations – Vote unanime.
L'avenant 2 est adopté
 - Avenant 2 à Convention Nebbia - Pas d'observations – Vote unanime.
L'avenant 2 est adopté

6- Action sociale des personnels – Actualisation de montants – erreur rectifiée concernant les sommes relatives au départ à la retraite. Pas d'observations – Vote unanime. Le tableau est adopté

Intervention du VPE en lieu et place du Recteur (11 votants)

7- Contrôle interne – Pas d'observations – Vote unanime. La charte du contrôle interne et l'OPRA sont adoptés

8- **Versement d'une prime exceptionnelle aux agents contractuels** – Pas d'observations – Vote unanime – la décision est adoptée

9- **Questions diverses** – 3 questions

1-Les Modalités de frais de déplacement - Pas d'observations – Vote unanime – La décision est adoptée.

2-Représentativité des agents – Pas d'observations – Vote unanime – la décision est adoptée

3-Régime indemnitaire des agents contractuels – Actualisation – Pas d'observations – Vote unanime – La décision est adoptée

Deux motions sont proposées aux administrateurs :

Motion de l'Intersyndicale : Demande de soutien aux administrateurs - Lecture – Pas d'observation -Pas de vote requis

Motion du syndicat Ghjuventù Paolina : Proposition de création de parc de logements à Ajaccio et Bastia destinés aux étudiants en BTS et Classes préparatoires. Observations de soutien de la Collectivité de Corse et de l'Université de Corse – Vote unanime – La motion est adoptée

Ordre du jour épuisé – séance levée à 12H30.

Projet de délibération

Adoption du PV du CA du 13 décembre 2022.

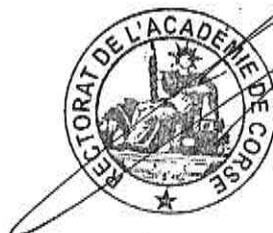
| | |
|--------------------|-----------|
| Pour | 15 |
| Contre | 0 |
| Abstentions | 0 |

| | | |
|------------------|------------|------------|
| Unanimité | oui | non |
| | X | |

Fait à Corte le 14 mars 2023

Le Recteur de la Région Académique de Corse

Jean-Philippe AGRESTI





Conseil d'administration

Délibération du 14 mars 2023

POINT 2 : RAPPORT DE GESTION 2022

Exposé des motifs

Le rapport de gestion a pour objet de commenter d'analyser et de comparer :

- L'exécution budgétaire de l'exercice écoulé en particulier au regard de la prévision budgétaire votée en BI et BR
- L'équilibre financier qui en résulte
- La soutenabilité de l'exécution

Il est soumis au vote.

Les différents indicateurs issus des Tableaux 1, 2, 4 et 6 permettent d'analyser la situation budgétaire du Crous comme soutenable à l'issue du compte financier pour l'année 2022, les crédits non utilisés ont bien été inscrits au BI 2023.

Projet de délibération

Adoption du Rapport de gestion 2022.

| | |
|--------------------|----|
| Pour | 15 |
| Contre | 0 |
| Abstentions | 0 |

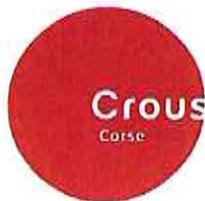
| Unanimité | oui | non |
|-----------|-----|-----|
| | X | |

Fait à Corte le 14 mars 2023

Le Recteur de la Région Académique de Corse



Philippe AGRESTI



Conseil d'administration

Délibération du 14 mars 2023

POINT 3 : RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Exposé des motifs

Le rapport d'activité globalise les actions réalisées et les résultats des différents services durant l'exercice 2022. Il évoque également les programmations futures.
Tous les services se sont impliqués pour permettre la réalisation de ce rapport.

Notre actu 2022

Action 1 – Les aides directes

Objectif global : Faciliter le quotidien des étudiants

Division Vie de l'Etudiant

Bourses Aides et Admissions en résidences universitaires

- 3 360 dossiers ont été instruits en 2022/2023
- L'accueil des étudiants internationaux
- Le DSE simplifié
- Le budget de 6 500 000€
- La CVEC

L'Action sociale

- Le service social
- Partenariat avec l'Université
- Problématiques et profils des étudiants suivis
- Relation avec les étudiants

- Partenariats avec le secteur associatif ou d'autres collectivités
- Les conventions signées avec la CDC en 2022
- Autres conventions et dispositifs
- Incontri 2022
- Le service social en faveur du personnel

L'Action culturelle

- Casa Studientina
- Culture pour tous
- Nouvelles initiatives
- Animations en 2022
- Activités de la Casa Studientina

Action 2 – Les aides indirectes

Objectif global : L'accueil dans des résidences rénovées

Le Pôle hébergement

- Travaux achevés
- le Crous dans l'avenir
- La vie en résidence en 2022
- Les indicateurs en hébergement

Objectif global : une offre de restauration diversifiée

Le Pôle restauration

- Missions : adapter l'offre de restauration aux aspirations des usagers
- Actions en 2022
- Prestations traiteurs
- Maîtriser l'activité économique
- Moderniser les infrastructures et les services
- Les indicateurs en restauration

Action 3 – La Gestion des Services

Objectif global : Mobiliser les compétences et optimiser les ressources

Les Ressources Humaines

- Quelques chiffres
- Evolution de la masse salariale
- Moyens humains
- Formation des personnels
- Action sociale

L'exécution budgétaire

- Les emplois
- Les recettes :
- Les recettes globalisées
- Les recettes fléchées
- Les dépenses

Le Patrimoine

- La consolidation de la partie administrative de la construction de SDA
- L'achèvement des 2 projets Plan de relance (Ettori et Martin)
- Les autres projets (fonds notifiés en 2022)
- Tableau du suivi par opérations et par financements

Les systèmes d'information

- La réorganisation structurelle
- L'organigramme
- Le département « Infrastructures et services »
- Le département « Système d'information Gestion »
- Le département commun aux agents « Assistance support »
- Projet phare : Wifirst

La Communication

- Les missions
- Les Actions en 2022
- La Visibilité en quelques chiffres

Action 4 – La transition écologique

Objectif global : S'orienter dans une démarche de qualité

La transition écologique

Le Plan de relance

- Rénovation des bâtiments
- Emplois de matériaux éco-responsables

Les engagements développement durable et écoresponsabilité

-Les actions en 2022 en restauration – en hébergement

Projet de délibération

Adoption du Rapport d'activité 2022

| | |
|--------------------|-----------|
| Pour | 15 |
| Contre | 0 |
| Abstentions | 0 |

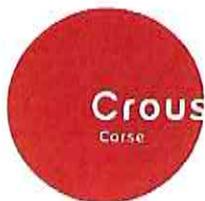
| Unanimité | oui | non |
|------------------|------------|------------|
| | X | |

Fait à Corte le 14 mars 2023

Le Recteur de la Région Académique de Corse



Philippe AGRESTI



Conseil d'administration

Délibération du 14 mars 2023

POINT 4 : COMPTE FINANCIER 2022

Exposé des motifs

Le compte financier rend compte de la gestion financière de l'établissement en fin d'exercice. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

L'analyse de la soutenabilité financière du CROUS de Corse au regard du compte financier 2022 laisse apparaître les éléments suivants :

- un solde budgétaire de + 547 695,05 €
- une variation de trésorerie de + 532 921,92 €
- un résultat patrimonial de + 1 318 129,06 €
- une capacité d'autofinancement de + 1 179 589,96 €
- une variation de fonds de roulement de + 916 940,84 €
- un besoin en fonds de roulement de - 3 020 359,65 €
- un niveau de trésorerie de 6 514 345,07 €
- un fonds de roulement comptable de 3 493 985,42 €

Selon la grille matricielle d'analyse financière, la soutenabilité est atteinte à long terme.

L'année 2022, impactée lourdement par la crise énergétique, et marquée par l'octroi de nombreuses subventions en soutien non seulement au fonctionnement de l'établissement, mais également en soutien aux opérations d'investissement, ne doit pas masquer le fait que l'établissement du Crous de Corse s'est inscrit durablement dans l'amélioration de sa gestion, avec une politique ambitieuse d'investissement.

Le fonds de roulement comptable et la trésorerie ne cessent d'augmenter pour atteindre des niveaux jamais atteints de 3 493 985,42 € pour le fonds de roulement, et de 6 514 345,07€ pour la trésorerie.

Le fonds de roulement de 3 493 985,42 € bénéficie du résultat dégagé très important de 1 318 129,06 €, venant alimenter la capacité d'autofinancement qui bénéficie elle-même des amortissements sur ressources propres permettant ainsi d'alimenter le fonds de roulement. Le fonds de roulement comptable est à croiser avec les engagements juridiques pris par l'établissement, notamment en investissements, restant à payer pour 652 652 €

Il est également à noter que le fonds de roulement est gagé pour les sommes constatées mais non dépensées à hauteur de 836 123 €, au titre : la CVEC pour 30 380,91 € + les dotations d'accessibilité pour 736 031 € + les dotations de la Collectivité de Corse pour la vie étudiante pour 67 621 €.
Soit un fonds de roulement comptable gagé avec ces deux pôles précédents à hauteur de 1 488 775 €.

La trésorerie qui affiche un solde très confortable à fin 2022 de 6 514 345,07 € est gagée à hauteur de 425 058,96 € pour les opérations pour comptes de tiers (dont la CVEC), et de 2 005 606,04 € d'avances sur subventions d'investissement, soit gagée pour 37 %.

Il convient de surveiller la trésorerie au vu des rythmes de décaissements des opérations pluriannuelles, et des nécessaires appels de fonds à effectuer auprès des financeurs. Tous ces différents indicateurs du compte financier 2022 sont à mettre en perspectives avec ceux du budget initial de N+1.

Enfin, l'année 2022 se termine avec la mise en place de la nouvelle responsabilité du gestionnaire public (RGP) à compter du 01 janvier 2023 qui devrait permettre l'accompagnement du développement du contrôle interne, et par conséquent de la maîtrise des risques au sein de l'établissement.

A cela s'ajoute le projet de déploiement d'INFINOE, dont l'aboutissement en production est prévu pour le 01 janvier 2024, qui impliquera que l'ensemble de la chaîne de la dépense et de la recette soit sécurisé mais également assurée avec efficacité et expertise. Le déploiement au sein du SIFC débutera sur 2023.

Projet de délibération

Adoption du Compte Financier 2022.

| | |
|--------------------|----|
| Pour | 15 |
| Contre | 0 |
| Abstentions | 0 |

| | | |
|------------------|------------|------------|
| Unanimité | oui | non |
| | X | |

Fait à Corte le 14 mars 2023

Le Recteur de la Région Académique de Corse

Philippe AGRESTI





Conseil d'administration

Délibération du 14 mars 2023

POINT 5 : LOGEMENTS DE FONCTION – ACTUALISATION NAS/COP

Exposé des motifs

Le Crous possède 6 logements de fonction (5 soumis au régime de NAS (Nécessité Absolue de Service), 1 soumis au régime de COP (Contrat d'Occupation Précaire))

Ces logements sont répartis sur les résidences Pascal Paoli 1, Pascal Paoli 2, Antoine Casanova et Pierrette Grimaldi. Les logements de fonctions sont mis à disposition des personnels.

Il est demandé aux administrateurs de voter l'actualisation du Contrat d'Occupation Précaire (COP) pour le logement situé résidence Pierrette Grimaldi.

Textes de référence : arrêté du 8 décembre 2020 – décret n°2012-752 du 9 mai 2012 « Listes de fonctions »

| Contrat d'Occupation Précaire (COP) | | | | | | |
|--|---|------------------|------------------|---|-----------|---|
| 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 | | | | | | |
| Noms et Prénoms | Fonction | Type de logement | Superficie | Adresse | Astreinte | Redevance |
| PASQUALINI Jean Félix | DVE Responsable Service Social | T3 | 60m ² | Résidence Pierrette Grimaldi RDC | Non | (6.00€x 60m ²)- 15% 306.00€ (*) |

Projet de délibération

Adoption de l'actualisation du logement soumis à COP.

| | |
|--------------------|----|
| Pour | 15 |
| Contre | 0 |
| Abstentions | 0 |

| Unanimité | oui | non |
|-----------|-----|-----|
| | X | |

Fait à Corte le 14 mars 2023

Le Recteur de la Région Académique de Corse

Jean-Philippe AGRESTI





Conseil d'administration

Délibération du 14 mars 2023

POINT 6 : TARIFS POLE RESTAURATION

Exposé des motifs

Certains tarifs du Pôle restauration ont été actualisés. Il s'agit :

Pour la catégorie « repas » : les grillades – **Application au 1^{er} avril 2023**

Pour la catégorie « snacking » : les salades en barquette– **Application au 1^{er} avril 2023**

Pour la catégorie « boissons » : orangina /café expresso simple et double dose –
Application au 1^{er} avril 2023

Pour la catégorie « distribution automatique » : les boissons chaudes – **Application au 1^{er} avril 2023**

Pour la catégorie « marché traiteur UCPP » : tous les tarifs – **Application au 14 mars 2023**

Pour la catégorie « traiteur hors marché » : tous les tarifs - **Application au 14 mars 2023**

Projet de délibération

Adoption des tarifs du Pôle Restauration.

-Tarifs divers applicables au 1^{er}/04/2023

| | |
|--------------------|----|
| Pour | 15 |
| Contre | 0 |
| Abstentions | 0 |

| | | |
|------------------|------------|------------|
| Unanimité | oui | non |
| | X | |

-Tarifs denrées marchés et hors marché applicables au 14/03/2023

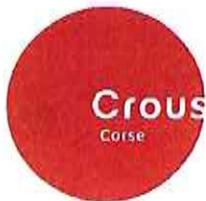
| | |
|--------------------|----|
| Pour | 15 |
| Contre | 0 |
| Abstentions | 0 |

| | | |
|------------------|------------|------------|
| Unanimité | oui | non |
| | X | |

Fait à Corte le 14 mars 2023



Recteur de la Région Académique de Corse
Jean-Philippe AGRESTI



Conseil d'administration

Délibération du 14 mars 2023

POINT 7 : QUESTIONS DIVERSES

Exposé des motifs

Deux questions sont proposées aux administrateurs pour approbation.

Une question tardive concernant les tarifs de dégradations sur les vélos électriques et la trottinette électrique, doit être rajoutée afin de mettre ces véhicules à disposition des étudiants résidents.

Action sociale en faveur du personnel :

Il s'agit de rajouter au tableau d'action sociale du Crous de Corse, une aide supplémentaire proposée aux agents : « **les chèques services** ».

Tarifs de dégradations concernant les vélos électriques

Des vélos électriques et une trottinette électrique ont été acquis par le Crous et seront mis à disposition des étudiants résidents. La prestation sera gratuite, toutefois, il s'agira d'annexer au contrat de mise à disposition prévoyant les conditions d'usage et de prêt, le coût forfaitaire de réparations en cas de constatation de dégradations.

Vélo/trottinette

- Bombe anti-crevaision : 10 €
- Sonnette : 20 €
- Antivol +clé : 25 €
- Pneu : 30 €
- Eclairage : 50 €
- Batterie : 300 €
- Cadre et peinture (suivant devis de réparation)
- Casque : 30€
- Non restitution du vélo : 1299 €
- Non restitution de la trottinette : 699 €

Tarifs de réparation applicables au 15/03/2023

Projet de délibération

- Adoption de l'actualisation du tableau des aides sociales

| | |
|--------------------|----|
| Pour | 15 |
| Contre | 0 |
| Abstentions | 0 |

| Unanimité | oui | non |
|-----------|-----|-----|
| | X | |

- Adoption des tarifs de réparations (vélos et trottinette)

| | |
|--------------------|----|
| Pour | 15 |
| Contre | 0 |
| Abstentions | 0 |

| Unanimité | oui | non |
|-----------|-----|-----|
| | X | |

Fait à Corte le 14 mars 2023



Le Recteur de la Région Académique de Corse

Philippe AGRESTI